



AR Prefecture

006-210601316-20250718-D2025_13-DE
Reçu le 25/07/2025

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juillet à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 11/07/2025

Nombre de conseillers : 07

Présents : 06

Votants : 07

Présents : BAUX Brigitte, BONNARD Florence, JUBEUX Sébastien, ORDAN Jean-Paul, PERCEVAUT Olivier

Excusés : FERRARO Noël a donné procuration à Jean-Jacques BAYONNE

Secrétaire de séance : Jean-Paul ORDAN

Délibération 2025_13

Objet : Demande de subventions auprès du Département 06, de la Région et de l'Etat et demande d'emprunt auprès d'organismes bancaires financiers

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réhabilitation de l'auberge communale.

Il explique que l'agence 06 a établi un avant-projet détaillé afin de déterminer un chiffrage et de pouvoir solliciter des subventions auprès des financeurs éventuels.

Le Maire rappelle que la commune peut solliciter les aides financières nécessaires à la réalisation de cette opération auprès du Département 06, de la Région Sud ainsi que l'Etat.

selon le plan de financement suivant :

La participation communale s'élèvera à 310 720,00 € dont :

155 360,00€ correspondant 20 % du montant HT du projet,
autofinancement 62 144 €
emprunt long terme 93 216 €

155 360,00€ correspondant au montant de TVA (20%)
emprunt court terme de 155 360 €

Subvention du Département 06 (40%) 310 720€

Subvention de la Région Sud (20%) 155 360€

Subvention de l'Etat (20%) 155 360€

Le maire évoque la possibilité de faire une demande de crédit auprès d'un établissement bancaire soit la Caisse d'épargne, la Banque Postale, la caisse des dépôts, le crédit agricole

AR Prefecture

006-210601316-20250718-D2025_13-DE

Reçu le 25/07/2025 Le Maire propose au Conseil Municipal

- de solliciter du Département, dans le cadre du projet Réhabilitation de l'Auberge Communale, une subvention à hauteur de 40%
- de solliciter de la Région, dans le cadre du projet Réhabilitation de l'Auberge Communale, une subvention à hauteur de 20 %
- de solliciter de l'Etat dans le cadre du projet Réhabilitation de l'Auberge Communale, une subvention à hauteur de 20 %
- de faire des demandes de crédit auprès de divers établissements financiers et bancaires
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat afférente et tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise le maire** à solliciter du Département, dans le cadre du projet Réhabilitation de l'Auberge Communale, une subvention à hauteur de 40%
- **Autorise le maire** à solliciter à la Région, dans le cadre du projet Réhabilitation de l'Auberge Communale, une subvention à hauteur de 20 %
- **Autorise le maire** à solliciter de l'Etat dans le cadre du projet Réhabilitation de l'Auberge Communale, une subvention à hauteur de 20 %
- **Autorise le maire** à faire des demandes de crédit auprès de divers établissements financiers et bancaires
- **Autorise le maire** à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.

VOTES :

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. M.' or similar, written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and features a central emblem of a griffon. The text around the emblem reads 'MAIRE DE SALLAGRIFFON' at the top and '06 Alpes-Maritimes' at the bottom, with 'REPUBLIQUE FRANCAISE' in the center.